

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)		<u>SEANCE DU 09.03.2026</u>
Date de convocation : 27.02.2026	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents :</u> J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 10.03.2026	Présents : 6 Votants : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> G. LEGAY
N° Délibération 01247.2026.03.009	Pouvoirs : 1	<u>Pouvoirs :</u> • C. GROSGURIN donné à D. JULLIARD

OBJET : GESTION FINANCIERE – Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le maire explique que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique.

Le maire communique aux membres du conseil municipal les résultats d l'exercice 2025 pour le budget de la commune :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 896 443,94 €	G 1 192 354,29 €	295 910,35 €
	Section d'investissement	B 1 164 083,46 €	H 417 876,94 €	-746 206,52 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 €	I 664 774,23 €	
	Report en section d'investissement (001)	D 93 756,38 €	J 0,00 €	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat de clôture (réalisations + reports)	A + B + C + D 2 154 283,78 €	G + H + I + J 2 275 005,46 €	120 721,68 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00 €	K 0,00 €
	Section d'investissement	F 0,00 €	L 0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00 €	= K + L 0,00 €

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	= A + C + E Section de fonctionnement 896 443,94 €	= G + I + K 1 857 128,52 €	960 684,58 €
	= B + D + F Section d'investissement 1 257 839,84 €	= H + J + L 417 876,94 €	-839 962,90 €
	= A + B + C + D + E + F Total cumulé 2 154 283,78 €	= G + H + I + J + K + L 2 275 005,46 €	120 721,68 €




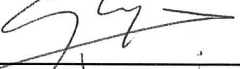

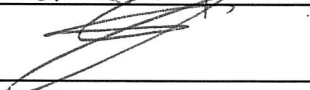
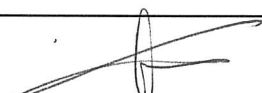
Soit :

- Un excédent de fonctionnement de : 960 684,58 €
- Un déficit d'investissement de : 839 962,90 €

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Mme le maire s'étant retirée de la salle, Dominique JULLIARD, Président de séance, soumet le compte financier unique 2025 au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le CFU 2025 avec un excédent de fonctionnement de 960 684,58 € et un déficit d'investissement de 839 962,90 €
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

M.C. COUTURIER	
P. ECAILLE	
C. GROSGURIN	
D. JULLIARD	
E. LEE	
G. LEGAY	
J.F. JOLY	
S. JUHEN	
M. VIALLET	
M. VUILLERMOZ	

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 001-210102471-20260310-202603009-BF



M. VIALLET s'absente de la salle et ne prend pas part au vote.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 7 dont 1 pouvoir (C. GROSGURIN)

DELIBERATION N°01247.2026.03.009

Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET